



Journée Internationale de l'Objection de Conscience 15 mai 2005 : Spécial Grèce

Entretien avec un Objecteur de Conscience grec



L'objo grec Lazaros Petromelidis au tribunal

Photo: Association des Objecteurs de Conscience Grecs

Lazaros Petromelidis est un objecteur de conscience grec, poursuivi pour ses convictions depuis 1992. Il s'est entretenu avec Kat Barton sur son long combat pour le droit à l'objection.

KB: Quand as-tu réalisé pour la première fois que ta conscience t'empêchait de prendre part au service militaire ?

LP: En 1991, lorsque je devais rejoindre l'armée après en avoir terminé avec l'université - mais j'avais entendu des premiers objos en 1987/88 aussi cela n'était pas nouveau pour moi.

KB: Pourquoi es-tu objecteur de conscience ?

LP: Je n'aurais jamais pu m'imaginer dans l'armée. Je veux avoir le droit de choisir une autre manière de servir. Personne ne remet en question le fait de devoir servir l'armée, mais pourquoi une armée de plus de 100 000 soldats - c'est bien trop - et pourquoi devrions-nous financer autant l'armée ?

KB: Comment as-tu réagi à ton ordre d'appel ?

LP: J'ai écrit un courrier pour signifier ne pas vouloir y aller et que j'étais prêt à faire un service de substitution à la place.

KB: Quelle a été la réaction de l'armée et des autorités grecques à ta déclaration d'objection de conscience ?

LP: Les autorités ont répondu à mon courrier dans les deux heures ! Ils m'ont dit qu'en l'absence de service de substitution, je devais faire l'armée. Mon courrier était un OVNI pour eux. Malgré leur connaissance des objos de part les cas précédents, ils ne voulaient pas en accepter la réalité. Ils m'ont demandé pourquoi je ne voulais pas y aller. Ils me disaient qu'il n'y avait pas de mal à faire l'armée et qu'en tant que jeune ayant fait des études, je ne devais pas détruire mon avenir !

KB: Quel soutien était disponible lors de ta déclaration d'objection de conscience ?

LP: J'ai reçu le soutien de l'Association des Objecteurs de Conscience Grecs, ce qui m'a permis de discuter avec des gens qui rencontraient les mêmes problèmes que moi.

KB: Qu'ont pensé ta famille et tes amis de tes convictions d'objecteurs ?

LP: Mes amis l'ont accepté comme étant ma décision. Ma famille était effrayée car cela était nouveau pour eux. Ils avaient peur d'être en conflit avec l'armée. Je ne veux pas en discuter avec eux car

Éditorial

Ce numéro du Fusil Brisé est consacré à l'objection de conscience en Grèce et à la Journée internationale de l'objection de conscience. Depuis les années 80, la journée internationale de l'objection de conscience, qui se célèbre chaque année le 15 mai, a été une journée d'action importante, mettant en valeur le droit à l'objection de conscience. Cette année, notre attention se tourne vers les objos de Grèce : à Thessalonique, se tiendra une formation à l'action non-violente (voir détails dans l'encart ci-dessous).

La Grèce a été le dernier pays de l'Union Européenne à reconnaître l'objection de conscience en 1997. Pour autant, malgré cette reconnaissance, de nombreux problèmes subsistent, tant dans la loi, que dans la pratique (qui équivaut à de la discrimination envers les objecteurs).

Dans ce numéro, nous nous penchons sur la réalité de la vie des objos grecs (ci-contre et en page 2 avec l'interview de Lazaros Petromelidis) et sur les conséquences sociales de la conscription ou de l'objection (pages 4 et 5). Nous avons choisi la Grèce du fait de la situation particulièrement difficile des objos grecs, mais aussi pour soutenir le mouvement d'objecteurs et d'antimilitaristes relativement récent mais florissant (pages 6 et 7). De plus, cette année, la Grèce a fait l'objet d'une attention internationale croissante, telle l'examen en mars par le Comité des droits de l'homme de l'ONU des entraves aux droits humains dans ce pays. L'IRG était présente à cette occasion afin d'adresser au Comité les problématiques



suite de la page 1

des objos grecs et de signifier les changements nécessaires pour que la Grèce soit en accord avec les normes reconnues internationalement (voir compte rendu en page 5).

L'IRG s'est engagée à soutenir les résistant-e-s à la guerre et à faire prendre conscience des problèmes des antimilitaristes et des objecteurs. J'espère que ce Fusil Brisé vous plaira et que, vous ou votre groupe, le trouverez informatif et utile pour l'action. Merci de continuer à soutenir le travail de l'IRG par vos dons généreux!

Kat Barton
Permanente de l'IRG

Le Fusil brisé

Le Fusil Brisé, revue de l'Internationale des résistant-e-s à la guerre, est publiée en anglais, espagnol, français et allemand. Ceci est le numéro 66, de mai 2005.

Ce numéro est le fruit du travail de Kat Barton. Remerciements à Yannis Chrisovergis et à l'Association des Objecteurs de Conscience Grecs.

Pour vous procurer d'autres copies de ce Fusil Brisé, merci de contacter le bureau de l'IRG ou de le télécharger sur notre site Internet !

Internationale des Résistant-e-s à la Guerre
5 Caledonian Road, Londres N1 9DX, Grande Bretagne
Tél : + 44 20 7278 4040
Fax : + 44 20 7278 0444
pfp@wri-irg.org
<http://www.wri-irg.org/pubs/pfp04-fr.htm>

suite de la page 1

cela leur est trop difficile. Mon père m'a dit : "C'est du sérieux, ce que tu fais, pense au tribunal militaire."

KB: Comment tes convictions et la réaction des autorités grecques à celles-ci ont-elles affecté ta vie ?

LP: Entre 1992 et 1996 pas de problème : personne ne s'est soucié de moi pendant ces quatre années. Mais tout le monde savait que 1997 verrait l'arrivée de la nouvelle loi et que l'armée voudrait punir les objos. Alors, beaucoup d'entre nous devaient être arrêtés et emprisonnés, avant que la loi ne nous permette d'obtenir le statut et d'effectuer un service civil. Ce n'était qu'une revanche à l'encontre des vieux objecteurs que nous étions. Il y eut des différences suivant les objos. Personnellement, j'ai décidé de vivre à une adresse connue - mon domicile - alors que d'autres ont choisi de partir pour éviter l'arrestation.

KB: Combien de fois as-tu été emprisonné et pour quelles raisons ?

LP: Trois fois. La première a eu lieu en 1998, pour insoumission. Puis, en 1999, une fois le statut obtenu, je fus emprisonné pour avoir refusé d'effectuer le service civil qui était de trente mois au lieu des quatre mois de service militaire. Quatre et trente mois, ce n'est pas comparable !

Mon troisième emprisonnement a eu lieu en 2001. En Grèce, les appels ont lieu tous les

"En Grèce, les appels ont lieu tous les trois mois : vous êtes donc appelés, vous refusez, vous êtes emprisonnés et puis à nouveau appelés trois mois plus tard"

trois mois : vous êtes donc appelés, vous refusez, vous êtes emprisonnés et puis à nouveau appelés trois mois plus tard. On ne va quand même pas me punir tous les trois mois parce que je refuse de rejoindre l'armée ! En fait, je devrais actuellement être en prison : j'ai été condamné en décembre 2004. Peut-être décideront-ils un jour que le temps est venu de m'arrêter. Mon destin est entre leurs mains : je n'y peux rien.

KB: Comment les attitudes face à la conscription et à l'objection de conscience ont-elles évoluées en Grèce depuis ta première déclaration d'objection ?

LP: À la fin des années 80 et au début des années 90, le service militaire était perçu comme une chose normale pour tout garçon grec : c'était accepté. Personne ne se posait la question : " pourquoi dois-je y aller ? ". Je pense qu'aujourd'hui, ils sont nombreux à ne pas vouloir faire l'armée et ils ne le font tout simplement pas ou partent à l'étranger. Mais ils ne le signifient pas publiquement : ils en ont peur. C'est facile d'aller à l'hôpital et de se faire

passer pour fou ou pour alcoolique afin d'obtenir une dispense pour raison médicale. C'est très courant en Grèce : chaque année, cette méthode est, probablement, utilisée par 3 à 4 000 personnes.

Depuis que je suis devenu objo, des choses ont changé. Le principal problème reste la durée du service civil. Nous avons maintenant une nouvelle loi ramenant la durée de ce service au double moins un mois du service militaire. Je crois qu'il est préférable d'avoir une telle loi, que de ne pas en avoir du tout. Je pense que la situation s'améliore d'année en année. Mais nous ne sommes pas assez nombreux : pas plus de 100 objos pour convictions idéologiques et environ un millier pour convictions religieuses, principalement des Témoins de Jéhovah, qui ne s'engagent pas publiquement. Ils ne sont donc pas aussi actif que nous. S'il y avait plus d'objecteurs, ce serait préférable.

KB: Dans une situation idéale, quelles concessions feraient les autorités grecques aux objos ?

LP: Nous devons obtenir une durée égale de service qu'il soit civil ou militaire.

KB: Quel conseil donnerais-tu aux jeunes grecs qui pensent à demander le statut d'objecteur de conscience ?

LP: De ne pas avoir peur.

KB: As-tu jamais eu des doutes concernant la poursuite de ta lutte ?

LP: Non, trois fois non !

KB: Que peux-tu dire du mouvement des objos grecs, ce qu'il en est, comment il se développe et son avenir ?

LP: On est pas un mouvement mais nous nous faisons entendre. Notre nombre a grandi ces deux dernières années grâce aux jeunes qui nous rejoignent. Nous essayons de les convaincre qu'ils n'ont pas à avoir peur et que nous les soutiendront s'ils souhaitent rendre publique leur lutte. C'est un travail très important pour nous. La société grecque ne parlant pas l'objection de conscience, nous avons entamé ce débat à la fin des années 80 et comptons bien le poursuivre. Nous changeons des choses, mais nous sommes peu nombreux. Certains objecteurs ne souhaitent pas travailler avec l'association - ils se déclarent objecteurs dans leur coin. Nous ne nous attendons pas à plus de deux ou trois cas de déclarations publiques, ce qui est mieux qu'un cas par an comme auparavant : c'est donc très bien ! Nous sommes peu, mais avons fait beaucoup au regard de notre pouvoir. D'ici dix ou vingt ans, la Grèce aura une armée professionnelle et nous n'aurons plus besoin d'un mouvement d'objecteurs, tel que celui que nous aimons maintenant. D'ici là, nous continuons.

Lazaros a parlé avec Kat Barton

On peut trouver les détails de la longue série de poursuites contre Lazaros Petromélidès à <http://www.wri-irg.org/co/cases/petromelidis-fr.htm>



15 mai : Journée Internationale des objos

Quoi?	Depuis les années 80, la Journée Internationale de l'Objection de Conscience a été célébrée par une journée d'action directe non violente en soutien à la lutte des objos. Chaque année est consacrée à la lutte dans un pays spécifique, accompagnée d'activités déconcentrées de par le monde. Les actions de cette année seront consacrées à la Grèce avec une formation à l'action nonviolente qui auront lieu du 9 au 14 mai
Quand?	Le dimanche 15 mai (avec la formation en amont, du 9 au 14)
Où?	Thessalonique, Grèce
Pourquoi?	Malgré le vote d'une loi sur l'objection de conscience en 1997, celle-ci n'est pas à la hauteur des critères internationaux, et elle causent de nombreux problèmes aux objecteurs de conscience qui entraînent une discrimination. La loi sur l'objection de conscience et le cas de Georgios Monastiriotis, qui a refusé de participer aux opérations grecques de soutien militaire à l'occupation de l'Irak, ont chacun conduit à un intérêt grandissant en Grèce pour l'objection de conscience et au développement du mouvement des objecteurs de conscience grec. Combiné à l'examen de la Grèce par le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU, un climat favorable est instauré pour développer des actions internationales sur l'objection de conscience en Grèce.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer l'Association des Objecteurs de Conscience Grecs au travers d'un soutien international. ● Alerter au niveau international sur le traitement des objos en Grèce. ● Lier la problématique de l'objection de conscience en Grèce avec la résistance non violente et l'action directe non violente comme moyens d'obtenir des améliorations sociales. ● Echanger les expériences en termes d'actions directes non violentes. ● Renforcer la mise en réseau internationale des objecteurs de conscience par le biais d'une formation et d'une action en commun.
Formation	La formation internationale à l'action non violente rassemblera des participants d'Europe et de Grèce qui se serviront ensemble de la formation pour partager des pratiques en terme d'action non violente. La formation préparera à une action commune pour le 15 mai. Pour participer à la formation en Grèce ou soutenir la lutte pour le droit des objecteurs, veuillez contacter l'IRG.

Une seule porte de sortie : la démilitarisation!

Chypre, petite île divisée de la Méditerranée orientale est une véritable poudrière militaire. Même depuis l'accession à l'UE, aucun pays au monde - à l'exception de la Corée - n'a vu son territoire accumuler un tel éventail meurtrier d'armements avec les risques de conséquences catastrophiques pour les habitants. 40 000 soldats des forces d'occupation turques et quelques milliers de turcs chypriotes face à quelques milliers de conscrits chypriotes de la partie Grecque et tout autant de soldats " grecs ". Il faut aussi ajouter les bases britanniques, plus les troupes qui vont avec, et, enfin, quelques milliers de casques bleus le long de la ligne de cessez-le-feu.

Depuis 1974, avec le coup d'état par la Junte grecque et le groupe fasciste local EOKA B ainsi que l'invasion militaire turque, Chypre est restée divisée par la ligne verte. De la zone tampon, espèce de no man's land entre les deux camps, on peut voir deux groupes de jeunes soldats avec leurs symboles "nationaux" respectifs. Ils se ressemblent comme deux gouttes d'eau : ils ont les mêmes traits ; leur jeunesse, leur ennui, leurs armes et leurs horribles uniformes kakis : tout cela est identique.

Le 24 avril de l'an dernier, après une longue période de négociations, l'ONU a proposé un plan intelligible pour résoudre le problème. Les Chypriotes grecs ont voté "NON" tandis que les Chypriotes turques ont voté "OUI", mettant la barre très haut avec 64 %. Par le passé, c'était la Turquie et les Chypriotes turcs qui

refusaient toute solution ! Tout n'est cependant pas perdu : le chemin de la réconciliation et de la paix ne peut être interrompu pour longtemps.

Le "problème chypriote" n'est certainement pas nouveau. Chypre a une position stratégique à l'intersection de trois continents, proche des producteurs de pétrole du Moyen-Orient et avec un emplacement de grande valeur pour plusieurs projets d'impérialisme régional. Ce "porte-avion insubmersible" pour le Moyen-Orient tout proche a longtemps été disputé entre plusieurs puissances mondiales. Toujours est-il qu'il y a une autre dimension tout aussi cruciale : le nationalisme et la guerre des frontières. Les deux communautés, plutôt que de se tourner l'une vers l'autre se penchent chacune vers leur "nation-mère".

Il est temps de passer à un autre militantisme pour la paix. Les Chypriotes grecs et turcs doivent montrer leur courage en tentant de travailler pour un second référendum, mais aussi pour construire des passerelles de confiance, de compréhension et de bonnes volontés réciproques. Le NON a reflété en majeure partie un sentiment d'insécurité, d'incertitude et de peur au sein de la population grecque de Chypre. On doit s'occuper correctement de ces craintes si on veut avoir une meilleure chance la prochaine fois.

Dans l'intervalle, l'imagination, l'action et des initiatives doivent créer de la confiance et de la coopération entre les deux communautés divisées. Une mesure

vitale serait de réclamer une réduction immédiate de toutes les troupes présentes en vue d'une complète démilitarisation de l'île. Le complexe militaro-industriel ainsi que les fervents de l'idéologie de la haine et du nationalisme s'opposent à une telle avancée. De plus, un certain nombre d'autres initiatives pour la paix et la réconciliation doivent maintenant être renforcées. Cependant, de telles mesures ne peuvent être que de simples manœuvres tactiques à des fins médiatiques ou économiques : elles doivent être sérieuses, solides et légitimes.

C'est le moment d'agir pour la paix et d'agir en commun de manière sincère et imaginative. Syndicats, organisations de femmes, organisations de la jeunesse, groupes d'actions citoyennes et organisations non-gouvernementales doivent travailler main dans la main dans ces moments critiques, pour dépasser les clivages entre "nation" ou "ethnie". C'est la meilleure garantie pour la liberté et la sécurité, bien plus que toutes garanties internationales et legalistes, lesquelles restent bien sûr aussi les bienvenues.

Un nouvel élan est recherché pour la militance de la paix et de la réconciliation. Toutes les énergies doivent se dévouer pour retrouver la confiance perdue au cours des années. Le maintien de la paix à Chypre ne peut être un succès que s'il mène à une démilitarisation complète de l'île.

Nicos Trimikliniotis



Les sous-entendus de la conscription

La conscription en Grèce a des implications tentaculaires dans la société grecque. Celles-ci incluent des conséquences financières de même que des effets importants tant sur la socialisation des hommes que dans la propagation de stéréotypes nationalistes, raciaux, sexuels, misogynes. L'objection de conscience a un rôle important de remise en cause de ces structures. Alors que le sujet est vaste, ceci est une tentative d'en montrer quelques aspects.

Le rôle économique de la conscription

L'armée grecque n'est pas une armée de conscrits, les officiers étant des professionnels. Les conscrits sont utilisés comme une force de travail gratuite qui soutient les institutions militaires. L'armée ne donne que le minimum pour survivre si bien que les conscrits ont besoin de l'aide financière de leur famille. Lorsque les familles n'en ont pas les possibilités, l'armée préfère souvent renvoyer le conscrit dans ses foyers sous le prétexte d'un ajournement pour raisons psychiatriques. Ce retour avec possibilité de travailler a l'énorme coût d'une stigmatisation 'psy'. Les conscrits de la 'classe moyenne' subissent une perte de revenu encore plus importante mais ils sont dans une meilleure position pour absorber le coût financier.

La majeure partie de l'aide financière de la famille est dépensée à proximité de la caserne, loin des villes d'origine. C'est ainsi que la conscription dépouille les familles au bénéfice de régions particulières. Les actions récentes en faveur d'une réduction de la conscription furent donc l'occasion de résistances fortes par les économies parasites entourant les bases militaires.

De plus, les conscrits sont soustraits à la main-d'œuvre générale permettant ainsi de faire baisser artificiellement les chiffres du chômage.

La conscription et l'idéologie helléno-christianiste

Les Grecs sont endoctrinés pour que le rôle de l'armée soient effectivement perçus comme sacrés. Les enfants de l'école primaire apprennent à croire que Dieu a réellement envoyé à saint Constantin, le premier empereur byzantin, une vision de la Croix avec l'inscription "Par là est la victoire", la veille d'une bataille majeure. L'idéologie helléno-christianiste dominante voit encore l'armée grecque comme le Sauveur de la Race. La vision de la conscription est donc celle d'un exercice pratique mais surtout un devoir sacré. Ceux qui refusent pour raison de conscience sont alors stigmatisés comme les traites aux idéaux les plus élevés. Le droit religieux brandi par les hauts dignitaires de la religion orthodoxe



promeut constamment l'idéologie ci-dessus. Cela est très efficace dès lors que les grecs se sentent menacés, ce qui est souvent.

La socialisation des hommes via la conscription

La conscription permet aux garçons grecs de devenir des hommes. Entendons cette déclaration caractéristique d'un officier réprimandant une nouvelle recrue en retard de deux minutes. L'officier cria à la recrue devant une femme second maître et des conscrits "Quand une pute russe attend pour que tu la baisses, es-tu en retard ? Sinon, comment oses-tu être en retard maintenant ?". Cette citation résume le grotesque des insultes racistes et sexistes dont souffrent les conscrits. Tout cela grouillant derrière une façade de politiquement correcte que l'armée expose au public.

"C'est devenu absolument évident qu'il faut plus de courage pour se déclarer Objecteur de Conscience que d'entrer au service national"

La conscription est supposée aider les jeunes de 18 ans à s'émanciper, à apprendre le travail en équipe et à se responsabiliser. En réalité, l'armée maintient les conscrits dépendants, sous l'emprise institutionnelle. L'armée est pour les grecs le lieu d'apprentissage de l'exploitation de l'autre afin d'échapper aux corvées ou au danger. Obtenir un poste avantageux en est un exemple type : en temps de guerre, les pauvres deviennent la chaire à canons tandis que les riches sont dans les bureaux. La conscription entraîne les hommes à mettre en place des hiérarchies et des brimades rituelles. Un exemple est le bizutage où les bleus sont 'travaillés' jusqu'à épuisement et rituellement humiliés par ceux déjà intégrés. Les hommes grecs réalisent que, malgré une apparente justice des règles écrites, les vraies règles sont énormément injurieuses. Ils apprennent qu'ils ne peu-

vent s'opposer à un tel système, mais seulement le rejoindre.

Plus les conscrits sont exposés au conflit, pire sont les abus à l'encontre des 'amis' comme des 'adversaires'.

Le long de la frontière 'menacée' au nord, les 'réfugiés' capturés lors de leur tentative d'entrer en Grèce sont souvent humiliés grossièrement et traités comme des esclaves par les conscrits grecs. Les captifs 'ne sont que' des albanais, rien de mal pour quiconque socialisées dans le racisme de l'armée grecque. Dans les unités plus 'civilisées', les brimades sont plus 'soft' à l'instar de la chasse au conscrit et de la destruction de leurs vêtements. Pas de surprise donc lorsque la recherche démontre que la conscription accroît les désordres psychiques. Les conscrits souffrent de divers troubles mentaux mais le diagnostic de l'armée est souvent que ces jeunes ravagés sont 'inadaptés'. Le sous-entendu évidemment est que l'inadapté n'est pas assez homme pour la vie militaire d'où une réforme pour raison médicale. Son statut 'médical' devra être signalé pour tout emploi de la fonction publique.

La conscription et la construction sociale de la sexualité

La conscription socialise les hommes dans des rôles sexués. Les grecs apprennent devoir 'protéger les femmes'. Cette protection a un aspect spécifiquement sexuel : il s'agit de s'opposer aux turcs (principalement) qui nous envahiraient, violeraient "nos femmes" et "feraient de nous des pédophiles". Ainsi, les objecteurs de conscience doivent faire face aux indignations des femmes de leur famille : 'Tu ne rejoindrais pas l'armée pour me protéger des turcs ?' mentionnant explicitement le danger du viol. Tout cela a un effet social corrosif : la féminité est représentée comme un objet familial requérant d'être violemment défendue par des hommes socialement obéissants. Dans l'imaginaire populaire grec, passer par l'armée permet d'éviter aux garçons de devenir efféminés les protégeant ainsi de l'homosexualité. En réalité, la plupart des sentiments homosexuels sont exacerbés chez les conscrits. Ceci est quelquefois montré en singeant l'acte sexuel anal entre conscrits habillés. Cependant, ils sont en même temps fortement niés : les conscrits s'injurient de manière homophobes, se traitant de 'pédale', ils flattent leur virilité en fréquentant les clubs de striptease ou en organisant des projections de vidéos porno au sein de la caserne. Ils apprennent à chanter l'invasion des villages turques et le viol des villageois. D'un autre côté, la conscription fait peser une pression très forte sur les relations sexuelles des

suite en page 5



Rapport de l'IRG et visite à l'ONU

Quand le comité des droits de l'Homme de l'ONU a annoncé son intention d'examiner les abus aux regards des Droits de l'Homme en Grèce, l'IRG y a vu l'opportunité de mettre la question des objecteurs de conscience à l'agenda international et d'améliorer de manière significative la visibilité de la lutte des Grecs contre la militarisation.

En mars de cette année, l'IRG a produit un rapport explicite sur l'objection de conscience au service militaire en Grèce, détaillant de nombreuses insuffisances aux regards des Droits de l'Homme. Le rapport décrit la situation juridique relative à la conscription et à l'objection de conscience en Grèce soulignant les problèmes et pratiques discriminatoires causées par la loi actuelle. Ils se concentrent sur les violations de critères internationalement reconnus, particulièrement les résolutions des Nations Unies et prend pour référence l'article 18 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP-ICCPR).

Parmi les principaux motifs d'inquiétude mis en évidence par le rapport, on remarque la durée punitive du service de substitution, l'exclusion des soldats professionnels du droit au statut d'objecteur et la perte de droits civils et personnels dont souffrent les objecteurs de conscience en Grèce. Le rapport met en lumière de manière très forte la procédure classique en Grèce consistant à poursuivre et emprisonner les objecteurs de conscience de manière répétitive pour le même crime d'insoumission au service, pratique violant les lois internationales. Grâce à des cas concrets, le rapport est à même d'illustrer le rude traitement auquel sont soumis les objecteurs de conscience par les autorités grecques en ajoutant de surcroît une dimension humaine à ce

sujet complexe.

Le rapport a été présenté au comité des Droits de l'Homme de l'ONU lors de la journée d'ouverture de leur 83ème session au bureau de l'ONU à New York. Kat Barton, salariée de l'IRG s'est adressée au Comité signifiant les problèmes rencontrés



Kat Barton de l'IRG, à l'ONU

Photo: John Miller

par les objecteurs de conscience grec et urgeant le Comité de considérer ces problématiques lors de l'examen de l'application des Droits de l'Homme en Grèce. Avec 6 pays au programme et plusieurs problématiques différentes à prendre en compte, cette consultation avec les ONG est une part nécessaire et importante du travail par le Comité. Pour l'IRG, c'est assurément une expérience de valeur pour ce qui est d'influencer la politique grecque relative à l'objection de conscience.

Après l'examen de la situation en Grèce aux regards des Droits de l'Homme, le

Comité a diffusé un communiqué de presse mettant en exergue leur principales inquiétudes et les résolutions à mettre en place par la Grèce. La critique du gouvernement grec dans ce gouvernement fait clairement apparaître l'ancrage des problématiques des objecteurs de conscience dans l'esprit de certains membres du Comité : "[L]e droits des objecteurs de conscience n'est pas conforme aux critères de l'article 18 du Pacte [International relatif aux Droits Civils et Politiques] ". Nous espérons que cela entraînera la Grèce à évoluer et à identifier les modifications spécifiques à mettre en place concernant les objecteurs de conscience. Toujours est-il qu'au 1er avril, la cour militaire d'Athènes a conclu que le Témoin de Jéhovah et ex-conscrit de l'armée russe Sergey Gutarov a le droit de demander le statut pour le service civil alternatif malgré son incorporation précédente dans les forces armées.

A l'occasion de cette visite, Kat a aussi pu rencontrer le comité des ONG sur l'objection de conscience et la War Resisters' League -section US de l'IRG- pour les tenir informer du contenu du rapport et du travail assidu de l'IRG sur l'objection en Grèce.

Kat Barton

Le rapport complet de l'IRG "Objection de conscience au service militaire en Grèce : Manquements aux Droits de l'Homme / Conscientious Objection To Military Service in Greece: Human Rights Shortfalls" est disponible en anglais sur www.wri-irg.org/news/2005/greece05a-en.htm ou peut-être demandé par téléphone de bureau de l'IRG.

suite de la page 4

hommes dans le monde réel. Les partenaires subissent la longue séparation forcée du conscrit dont le mental devient aliéné à la socialisation militaire misogyne. Les ruptures conséquentes sont très dures et promeuvent de nouveaux stéréotypes misogynes : les copines qui ont quitté des conscrits sont souvent traitées de 'putes à qui on ne peut pas faire confiance'.

La pression sur les relations est encore pire pour les objecteurs de conscience. Les partenaires perçoivent le service alternatif ossièrement punitif que l'état grec impose comme étant le choix des objos et donc comme étant un affront à la relation. Ils doivent endurer une séparation plus longue et des difficultés économiques. Beaucoup de relations parmi les plus fortes ne perdurent pas.

Les implications sociales de l'Objection de Conscience

Les objos grecs ont surpassé le stéréotype de la couardise. C'est devenu absolument évident qu'il faut plus de courage pour se déclarer Objecteur de Conscience que d'entrer au service national où de nombreux mécanismes existent pour passer au travers des corvées et du danger. Amnesty International, le parlement européen et bien d'autres organisations internationales ont appelé à ce que l'objection de conscience devienne un droit en Grèce, embarrassant fortement le gouvernement grec. La population est ainsi, petit à petit, amenée à considérer l'objection de conscience comme une attitude légitime et non une trahison. L'objection de conscience de quelques militaires ces dernières années lors des guerres récentes (Yougoslavie, Irak) a sérieusement remis en cause le rôle sacré de l'armée. L'implication de la Grèce dans ces conflits est extrêmement

impopulaire mais l'objection pour les incorporés restent plutôt illégale. Cette situation force les media à informer le large public sur l'objection et à créer une publicité et un soutien sans précédent aux points de vue défendus par les objos. La Grèce va probablement mettre en place une armée entièrement professionnelle d'ici quelques années. Cela supprimerait la conscription, au moins pour les années d'ici le prochain conflit important. Cependant les objecteurs de conscience ont encore une lutte de poids devant eux pour que leurs droits soient respectés, pour que la stigmatisation et la discrimination à leur encontre ne cessent et pour en finir avec le militarisme grec.

Michael Moutoussis

Remerciements : Merci aux membres de l'Association des Objecteurs de Conscience Grecs pour leurs commentaires avisés.



Histoire de la lutte des objos en Grèce



Manifestation en Grèce pour dénoncer l'incapacité des autorités à reconnaître le droit des objecteurs de conscience (avant la promulgation en 1998 de la loi 2510/97)
Photo: Association des Objecteurs de Conscience Grecs

Le service militaire obligatoire fut introduit en Grèce par la Constitution de 1911. Dès l'année suivante, la Grèce fut engagé dans une série de conflits (deux guerres balkaniques, la première guerre mondiale et la campagne d'Asie Mineure), qui durèrent une décennie. Au cours des deux dernières années de celle-ci, l'armée grecque a subi un vaste mouvement de désertion, dont la raison principale était la durée des périodes de mobilisation (certains conscrits appelés en 1911 n'ont pas été démobilisés avant 1923). Aucun cas de désertion pour raison idéologique n'est connu dans cette période.

Les Témoins de Jéhovah

Pendant les soixante années qui suivirent, personne à l'exception des Témoins de Jéhovah ne contestait le service militaire obligatoire. Les tribunaux militaires condamnaient les Témoins de Jéhovah à des peines extrêmement longues : il était courant pour un Témoin de Jéhovah de se retrouver pour 10 ou 15 ans dans les prisons militaires. Pendant la guerre civile (1946 - 1949), certains furent condamnés à mort et exécutés, tels Ioannis Tsoukaris le 11 février 1949, ou Georgios Orfanidis le 2 mars 1949. Le dernier Témoin de Jéhovah condamné à la peine capitale fut Hristos Kazanis en 1966, dont la sentence fut ramenée à quatre ans d'emprisonnement sous la pression internationale. Un autre Témoin de Jéhovah, Vasileios Karafatsas fut assassiné le 23 juin 1971, lors de son transfert d'une prison à une autre.

Le service militaire obligatoire et la prépondérance de l'armée dans la société grecque ont été remis en cause au début des années 80. Trois ans auparavant, en septembre 1977, une pression continue du Conseil de l'Europe a obligé le gouvernement grec à voter une loi permettant aux objecteurs Témoins de Jého-

vah de choisir entre un service militaire non armé de quatre ans ou une condamnation à quatre ans de prison. Le mouvement pour le respect des droits de l'homme et des libertés civiles des conscrits a précédé le premier débat sur le droit au refus du service militaire. Alors que les partis de gauches étaient très méfiants vis à vis de l'objection de conscience, le tout jeune mouvement écologique, une partie du mouvement anarchiste et certains des milliers d'insoumis exilés à l'étranger ont initié de sérieuses discussions sur ce thème. Au cours de cette décennie, le "Oikologiki Efimerida" (journal écologiste) et le "Arnoume" (magazine "je refuse") sont devenus les principaux vecteurs de l'objection de conscience et de la culture antimilitariste.

Les objos pour raisons idéologiques

En décembre 1986, Michalis Marangakis s'est publiquement déclaré objecteur de conscience pour convictions idéologiques. Sa déclaration, réel manifeste antimilitariste, fut le déclic pour le mouvement des objecteurs de conscience en Grèce. Il fut arrêté trois mois plus tard et condamné à quatre ans de prison, lesquels furent réduits à vingt-six mois en appel. Peu de temps après, Thanassis Makris souffrait des mêmes symptômes : ce fut cinq ans pour lui en première instance, ramenés à dix-huit mois par la cour d'appel. Tous deux ont été libérés après avoir effectué les deux tiers de leurs peines.

Les arrestation de Michalis Marangakis et Thanassis Makris, ainsi que leur lutte pour le droit à l'objection de conscience, ont provoqué un mouvement sans précédent de solidarité internationale. Tous deux ont entamé une série de longues grèves de la faim (respectivement de 71, 50 et 20 jours pour Michalis Marangakis et de 55 puis 33 jours pour Thanassis

Makris), qui sont finalement venues à bout du gouvernement, qui a relâchés les deux objos.

La solidarité internationale

Au cours de ces trois années, les ministres de la Défense Nationales et des Affaires Étrangères grecs recevaient chaque jour des centaines de lettres en provenance de l'étranger demandant la reconnaissance du droit à l'objection de conscience et appelant à la libération de Michalis Marangakis et Thanassis Makris (En fait, le Président la République de Grèce a admis lors d'une rencontre avec des représentants de l'Association des Objecteurs de Conscience, en février 1990, qu'il recevait en 1988, en tant que Ministre des Affaires Étrangères, 600 lettres de protestation par jour !). Cette campagne fut le résultat des efforts conjoints d'Amnesty international, du Bureau européen de l'objection de conscience et de l'Internationale des résistant-e-s à la guerre.

En Grèce, le Comité de solidarité avec les objecteurs de conscience a organisé des centaines de meetings et plusieurs manifestations à travers tout le pays. En une seule année, plus de vingt personnes se sont déclarées objecteurs de conscience. Grâce à l'action de Michalis Marangakis et de Thanassis Makris, nous avons dépassé la peur de l'emprisonnement et avons forcé le gouvernement, les partis politiques et même la société grecque à prendre en compte l'objection de conscience.

L'écrasante solidarité internationale envers les objecteurs de conscience grecs a d'abord forcé le gouvernement à étendre la possibilité d'un service militaire non-armé à l'ensemble des objecteurs de conscience en février 1988, puis, quelques mois plus tard, à proposer une

suite en page 7



suite de la page 6

Séminaire annuel de l'IRG

L'Internationale des Résistant(e)s à la Guerre
et la Fondation en Mémoire de Myrtle Solomon,
en coopération avec Solidarité Coréenne pour l'Objection de Conscience
(KSCO), Solidarité pour la Paix et les Droits de l'Homme (SPR), World
Without War et l'IRG-Corée :

PAIX EN ASIE NORD-ORIENTALE

Séminaire International, du 26 au 29 juin 2005

@ Bongdo Buddhist Centre, Seoul, Korea

Participation pour les internationaux : 200 \$US, logement et nourriture inclus.

Rejoignez des militants du monde entier pour discuter de la paix en Asie
nord-orientale, en particulier les problématiques de "sécurité nationale", les
alternatives nonviolentes et la stratégie pour le futur du mouvement paci-
fiste.

Inscrivez-vous en ligne sur <http://www.wri-irg.org/news/2005/regform.htm>
ou appeler le secrétariat au : +44 207 278 4040

loi reconnaissant le droit à l'objection de conscience et introduisant un service civil de substitution dont la durée serait le double de celle du service militaire. Cependant, cette proposition de loi ne fut jamais discutée au Parlement.

Pendant les années 90, la crainte d'une campagne internationale intense a rendu le gouvernement grec peu enclin à l'arrestation des objecteurs de conscience. (Même si les Témoins de Jéhovah, qui se présentaient à la caserne puis refusait le port de l'uniforme, étaient régulièrement condamné à quatre ans d'emprisonnement). Cependant, les mandats d'arrêt restaient en vigueur et, sous la pression de la police, la plupart des objos vivaient en quasi-clandestinité. Ils ne pouvaient (et ne peuvent toujours) pas se procurer de passeport. Ils devaient (doivent toujours) changer d'adresse pour éviter les arrestations. La police se rend régulièrement au domicile des parents en les menaçant. Entre 1990 et 1997, seulement trois objos pour raisons idéologiques ont été arrêtés : Nicos Maziotis et Pavlos Nathanail (tous deux anarchistes) en 1991 et Nicos Karanicas en 1995. Bien que les procès de Nicos Maziotis et Pavlos Nathanail eurent lieu à un moment de paranoïa nationaliste et malgré leur refus de tout service même civil, leur condamnation ne fut que de un an de prison avec sursis. Nicos Maziotis fut à nouveau arrêté quelques mois plus tard mais il a été relâché après une grève de la faim de 50 jours. Quand à Nicos Karanicas, il fut condamné à cinq ans en première instance, avant que l'appel ne réduise sa peine à un an avec sursis.

La reconnaissance des droits

Le 6 juin 1997, le parlement grec a voté la loi 2510/97, qui introduit un service civil de substitution de dix-huit mois plus long que le service militaire. Ce fut le début d'une nouvelle époque, celle des objecteurs de conscience luttant pour le respect de leur droit et pour la réduction de la durée du service civil. Les poursuites répétées à l'encontre de Lazaros Petromelidis sont une conséquence de cette lutte.

Yannis Chrysoverghis



Donner à l'Internationale des Résistant(e)s à la Guerre



Donner à l'Internationale des Résistant(e)s à la Guerre

- par ordre permanent qui nous permet de planifier - prévenez nous. Nos contact bancaire sont sur la prochaine page.
- par virement postal a War Resisters' International, en Euros a la Bank of Ireland, IBAN IE91 BOFI 9000 9240 41 35 47
- par carte bancaire - remplissez les détails dans la deuxième colonne, ou utilisez notre site web <http://wri-irg.org>
- par chèque, payable a "WRI"

Paiement par carte de crédit internationale

Veuillez débiter ma carte de €/
Carte Visa/Access/Mastercard/American Express (veuillez rayer les mentions inutiles)

N° de carte :

Date d'expiration :/.....

Prénom et nom du titulaire de la carte :
.....

Adresse de facturation (si différente de celle ci-contre) :
.....
.....

Donnez en ligne à <http://wri-irg.org/fr/>

Merci pour votre solidarité !



La boutique de l'IRG

Vous pouvez acheter les articles ci-dessous auprès de l'Internationale des Résistant-e-s à la Guerre en joignant au bon ci-dessous un chèque (en £/\$ ou €) à l'ordre de War Resisters' International que vous adressez à WRI-IRG, 5 Caledonian Rd, N1 9DX, Londres, GB. Vous pouvez aussi commander en ligne (paiement par carte bancaire) à <http://wri-irg.org/shop/shop-uk.htm>. Tous les prix sont ports compris (Europe uniquement), tous les documents imprimés sont en anglais.

Nb	Description	Prix
_____	Badge 'Fusil Brisé' à l'unité	€2.25
_____	Badge 'Fusil Brisé' par 10 (les 10)	€14.00
_____	Badge 'Fusil Brisé' par 100 (les 100)	€117.50
_____	 <i>Housmans Peace Diary 2005</i> L'agenda pacifiste 2005 Housmans avec son répertoire mondial des organisations pacifistes ISSN 0957-0126, ISBN 0 85283 260 5	€12.00
_____	<i>Le rapport CONCODOC : Refusing to Bear Arms</i> (Le refus du port d'arme, 1998). Une étude de la conscription et de l'objection de conscience au service militaire dans le monde.	€87.00
_____	Emily Miles: <i>CO Guide to the UN Human Rights System</i> (Guide de l'objo pour le système des droits de l'homme de l'ONU, IRG et Quaker UN Office, Genève, 2000)	€19.00
_____	<i>Resistance and Reconstruction</i> (Résistance et Reconstruction, Institute For Total Revolution, Vedchhi, 1988)	€7.25

Nb	Description	Prix
_____	Devi Prasad & Tony Smythe: <i>Conscription: A World Survey</i> (Conscription : une étude mondiale, IRG, Londres, 1968)	€7.00
_____	Brian Martin et al: <i>Nonviolent Struggle and Social Defence</i> (Luttes non-violentes et défense sociale, IRG, Londres, 1991)	€10.50
_____	 Mitzi Bales (Hrsg.): <i>Opening Doors to Peace: A Memorial to Myrtle Solomon</i> (Portes ouvertes à la paix : un hommage à Myrtle Solomon, IRG, Londres, 1991)	€7.00
_____	Peter Brock: <i>Testimonies of Conscience-</i> (Témoignages de Conscience, à compte d'auteur, Toronto, 1997)	€7.00
_____	Vos Dons	€ _____
Total:		€ _____

Nom : _____
Adresse : _____
Pays : _____
Date : _____ Signature : _____

Envoyer ce coupon avec votre chèque à: War Resisters' International, 5 Caledonian Rd, London N1 9DX, Grande Bretagne. Pour les paiements par carte bancaire, ou pour les commandes en dehors de l'Europe, utilisez notre catalogue en ligne à wri-irg.org

Contacts de l'Association des Objecteurs de Conscience Grecs

L'association des Objecteurs de Conscience Grec soutient les objecteurs de conscience en Grèce. Elle a été formée par des militants objecteurs de conscience et antimilitaristes en 1987 alors que Michalis Marangakis était arrêté même si elle ne fut pas entièrement en place comme organisation avant 1991. Depuis lors, l'Association a été un outil de changements effectifs dans la loi et les pratiques liées à l'objection de conscience en Grèce.

Vous pouvez contacter l'Association : Association of Greek COs, Tsamadou 13, 10683 Athens, Grèce.
tél : +30 6944542228;
fax : +30 2104622753;
e-mail: greekCO@hotmail.com;
website: www.omhroi.gr/SAS/

L'internationales des Résistant-e-s à la Guerre Soutenir et mettre en relation les résistant-e-s à la Guerre à travers le monde

Merci d'envoyer vos dons dès aujourd'hui pour soutenir le travail de l'IRG !

Je soutiens l'IRG :

(merci de cocher au moins une case)

- J'envoie un don de £/€..... à l'IRG
- J'ai besoin d'un reçu pour ce don
- Je remplis le formulaire au dos pour un prélèvement sur ma carte bancaire.
- Je vais mettre en place un virement permanent mensuel/trimestriel/annuel (barrer les mentions inutiles) de € à l'ordre de War Resisters' International :
IBAN IE91 BOFI 9000 9240 41 35 47 -
Bank of Ireland
- Je souhaiterais recevoir un formulaire pour le virement permanent.

Voici mes coordonnées :

Nom :

Adresse :

Pais:

Envoi des dons (chèques en euros à l'ordre de War Resisters' International) à IRG, 5 Caledonian Rd, N1 9DX, Londres, GB)